

Le contrat régional de solidarité territoriale

bilan à mi-parcours



Le contrat régional de solidarité territoriale (CRST)

- Un contrat entre la région et l'agglomération
- 2018 – 2024
- 15,8 millions € dont 1 M € fonds sud
- 6 thématiques
 - Emploi et économie : 2,26 M€
 - Mieux-être social : 5,19 M€
 - Maillage urbain et rural 4,36 M€
 - Plan climat énergie (mini 15 %) : 2,3 M€
 - Biodiversité (mini 5 %) : 0,79M€
 - A vos idées) : 0,65 M€

Le bilan à mi-parcours

- 50 % des fonds engagés (7 902 729 €)
 - dont 3 353 000 € pour la maison de la culture
- Une enveloppe revalorisée du fait de l'entrée de Mehun dans l'agglomération : + 510 000 €



L'avis du conseil de développement est requis pour la ré-orientation

Les réorientations

- Abandon du projet de centre aqualudique :
 - 1 M € réorientés sur :
 - » Lahitolle troisième tranche (requalification de friche)
 - » Projet hôtel communautaire/MCB1 (Cœur de ville)

Les réorientations

- Abandon du projet de centre aqualudique :
 - 1 M € réorientés sur :
 - » Lahitolle troisième tranche (requalification de friche)
 - » Projet hôtel communautaire/MCB1 (Cœur de ville)
- Crédits « libérés » sur véloroute grâce à un financement alternatif → baisse de l'enveloppe « économie »
- Augmentation de l'enveloppe logement social (constructions Cœur de ville)
- Renforcement des projets « énergie et climat »
 - La moitié des crédits complémentaires
 - Dans les communes : une orientation partagée
- Affectation des crédits biodiversité

Le Conseil de Développement acteur clé et majeur pour

- Renforcer la démarche de démocratie permanente citoyenne
- Dessiner les grandes thématiques et les axes de demain = préparation du prochain CRST
- Repérer des initiatives sur le territoire et les faire remonter : pistes de soutien financier via le dispositif A VOS ID
- Participer et contribuer au développement du réseau local de partage de connaissances et de savoir-faire



Le contrat régional de solidarité territoriale (CRST)

Pour en savoir plus : cf diaporama en annexe